



ARRETE MUNICIPAL N° 2025-47

Arrêté portant réglementation de circuler et de stationner dans diverses rues à Bréville les Monts

Le Maire de la Commune de Bréville-les-Monts

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213.1;

VU la loi 82.213 du 2 Mars 1982, modifiée par la loi 82.623 du 22 Juillet 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions;

VU le Code de la Route, et notamment les articles R44, R225 et R227-8 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, établie en application de l'arrêté du 24 novembre 1967, complétée et modifiée par arrêtés successifs;

VU les arrêtés subséquents portant sur la modification, ou la révision des parties 1 à 8 du livre I de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 février 1988 ;

Vu les travaux de sécurisation dans le bourg de Bréville les Monts à partir du 21 juillet 2025

Considérant qu'il est nécessaire pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation des véhicules et le stationnement les RD 37b et RD223 du 21 juillet 2025 au 15 septembre 2025 pour des travaux de sécurisation du bourg par les entreprises VALETTE et SIGNAUX GIROD

ARRETE :

Article 1 : La circulation sera alternée sur les RD 37b et RD223 (au niveau du bourg) pendant les travaux de sécurisation réalisés par les entreprises VALETTE et SIGNAUX GIROD du 21 juillet 2025 au 15 septembre 2025

Article 2 : Les dispositions visées à l'article précédent seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation qui sera mise en place par l'entreprise.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur ;

Article 4 : Par dérogation aux dispositions de l'article 1, les voies pourront être empruntées par les véhicules de secours, les véhicules de lutte contre l'incendie, les ambulances, les véhicules médicaux et les véhicules des forces de l'ordre.

Article 5 : Ampliation de cet arrêté sera adressée :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Troarn

BREVILLE-LES-MONTS, le 18/07/2025
Le Maire, Jean-Marc PAIOLA

